

DELIBERATION N°574

**OBJET : REITERATION DE LA CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BD N° 12 ET 13, SISES 103 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET 2 RUE DE LA FERME DU PRESBYTERE**

Entendu l'exposé de Madame le maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 au 27 janvier 2025 ;

Vu le plan ci-annexé ;

Pranant en compte la proposition d'achat de la Société Lutetia Promotion dans le but de procéder à la construction d'un ensemble immobilier ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il leur soit donné satisfaction ;

Considérant d'une part que rien n'interdit à la collectivité de prendre successivement une décision de déclassement puis de vente pour peu que la vente n'intervienne qu'une fois le caractère définitif des délibérations acquis ;

Considérant d'autre part que les éléments justifiant de l'opportunité de la cession au regard de l'intérêt communal et les conditions et caractéristiques de la vente ont été communiquées aux conseillers municipaux au travers de la note de synthèse et des débats qui ont précédé le vote de sa délibération du 26 juin 2024 ;

Considérant l'avis favorable émis par le Commissaire Enquêteur dans son rapport en date du 18 février 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de réitérer sa décision de cession à la société LUTETIA PROMOTION, avec faculté de substitution par toute personne morale ou physique de son choix, des parcelles cadastrées section BD N° 12 et 13, sises 103 avenue du Général de Gaulle et 2 rue de la Ferme du Presbytère ;

FIXE le prix à :

- 3 100 000€ en numéraire
- 570 000€ de volume de locaux comprenant 175m<sup>2</sup> environ pour reloger le syndicat d'initiative et de 300m<sup>2</sup> environ pour reloger le billard
- 360 000 € sous la forme de 100 places de stationnement.

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs ;

AUTORISE Madame le maire ou l'adjoint délégué, à signer tous actes ou documents permettant de mener à bien cette cession.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **20 Voix Pour** : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI.
- **12 contre** : Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 10 mars 2025

La secrétaire de séance,  
Josyane MÈLEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 10 mars 2025

Madame le Maire,  
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Conseillers en exercice : 35  
Présents : 26  
Absents : 2  
Pouvoirs : 7  
Votants : 33

Convoqués le : 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Cyril GHOZLAND, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS :** Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Nedjim MAHTALLAH.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :**

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Zlaine TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Paulo SALGADO LOPES	à	Monsieur Patrick SALMON
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*\* Il est à noter que Madame Suzanne BARNET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°565 (Rapport et débat d'orientation budgétaire 2025 – budget principal) et à donner pouvoir à Madame Espérance AUDINEAU*

*\* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°572 (Déclassement par anticipation et désaffectation à venir des biens communaux sis 103 avenue du Général de Gaulle et 2 rue de la Ferme du Presbytère), et est revenue après le vote de la délibération n°573 (Déclassement par anticipation et désaffectation à venir des biens communaux sis avenue du Général de Gaulle et 8 bis rue de Palaisot suite à enquête publique)*

*\* Il est à noter que Madame Lucie CZIFFRA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°578 (Cession du terrain cadastré section AS, n°6 sis 2 rue Robert Schuman) et à donner pouvoir à Monsieur Bruno WITTMAYER.*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2025

Application agréée E-legalite.com